

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 825

AMENDEMENT

présenté par

Mme Bouquin, Mme Mélin, M. Pfeffer, M. Taverner, M. Allisio, M. Evrard, Mme Lorho, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Boccaletti, M. Buisson, M. Perez, M. Gabarron, M. Guitton, Mme Joncour, M. Rambaud, M. Emmanuel Taché, M. Fouquart, M. Dutremble, Mme Florence Goulet, M. Meurin, Mme Martinez, M. Humbert, Mme Griseti, M. Sabatou, Mme Rimbert, M. Christian Girard, Mme Hamelet, M. Muller, M. Bovet, M. Bernhardt, M. Chenu, M. de Lépinau, Mme Diaz, M. Rancoule, Mme Blanc, M. Ballard, Mme Auzanot, M. Weber, M. Blairy, M. Lioret, M. Dragon, Mme Colombier, Mme Levavasseur, M. David Magnier, M. Meizonnet, M. Markowsky, Mme Lechanteux, M. Jolly, M. Limongi, M. Dessigny, M. Villedieu, M. Frappé, Mme Joubert, Mme Dogor-Such, M. Patrice Martin, Mme Pollet, M. Guibert, M. Lottiaux, Mme Parmentier, M. Gery, Mme Lechon, Mme Ranc, M. Tonussi, Mme Ménaché, M. Baubry, Mme Laporte, M. Dufosset et M. Giletti

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	500 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	500 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Fonds territorial climat	0	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le cabotage illégal fragilise gravement le secteur français du transport routier. Des entreprises étrangères pratiquent un cabotage permanent déguisé, contournant les règles européennes et exerçant une concurrence déloyale vis-à-vis de nos transporteurs soumis à des charges sociales et fiscales plus lourdes. Cette situation met en péril des milliers d'emplois et affaiblit nos entreprises locales.

En région Centre-Val de Loire, les 5 000 contrôles réalisés en 2023 ont révélé 1 159 infractions, dont près de 70 % concernaient des transporteurs étrangers. La moitié portait sur le non-respect des temps de repos, illustrant à la fois la pression exercée sur les chauffeurs et les risques accrus pour la sécurité routière.

Cette seule région concentre 40 % des infractions nationales, preuve que lorsque les contrôles existent, la fraude est identifiée. En 2023, sept sanctions administratives y ont permis de recouvrer 685 000 €, démontrant que le contrôle est aussi une source de recettes publiques. Renforcer ces moyens par une dotation supplémentaire de 500 000 € permettrait d'accroître la capacité de contrôle, de financer la formation et la coordination des équipes et d'améliorer les outils de détection des fraudes.

Cet investissement modeste au regard du budget général est un levier efficace pour restaurer une concurrence loyale, défendre l'emploi français, garantir la sécurité routière et faire respecter le droit

européen.

Cet amendement propose donc de diminuer de 500 000 € les crédits du Programme 217 "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables", Action 7 "Pilotage, support, audit et évaluations" dont les crédits ont augmenté de 1,5 millions d'euros pour augmenter de 500 000 € les crédits du Programme 203 "Infrastructures et services de transports", Action 50 " Transport routier" pour les missions de contrôle des réglementations du secteur routier.